

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil d'arrondissement tenue le lundi 10 février 2020 à 19 h
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Madame Stéphanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau
Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens des services administratifs et du greffe
Monsieur Martin Savaria, Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement
Madame Guylaine Déziel, Directrice du développement du territoire et des études techniques

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 01.

CA20 26 0001

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du 10 février 2020**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 février 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.01

CA20 26 0002

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 décembre 2019, à 19 h, le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 décembre 2019, à 13 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 19 décembre 2019, à 13 h

ATTENDU qu'une copie des procès-verbaux a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stéphanie Watt

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019, à 19 h, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2019 à 13 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2019 à 13 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10.03 - Point d'information des conseillers

Le point d'information des conseillers débute à 19 h 01 et prend fin à 19 h 25.

10.04 - Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 25 et se termine à 20 h 55.

Reprise de la séance à 21 h 10.

CA20 26 0003

Proclamer la semaine du 17 au 21 février 2020 comme étant celle des Journées de la persévérance scolaire

Attendu que la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 17 au 21 février 2020, et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance scolaire;

Attendu que la persévérance et la réussite scolaire font partie des préoccupations des élu.e.s municipaux et que l'éducation est primordiale pour la collectivité montréalaise;

Attendu que les municipalités ont les compétences et les pouvoirs pour influencer directement la qualité de vie des jeunes et des élèves et, du même coup, permettre à ces derniers et ces dernières de développer leur plein potentiel;

Attendu que les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de sensibilisation à la réussite éducative, entre autres à travers le comité Réussite éducative : les élu.e.s s'engagent! de Concertation Montréal;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

De proclamer la semaine du 17 au 21 février 2020 comme étant celle des journées de la persévérance scolaire dans notre arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

12.01

CA20 26 0004

Approuver trois projets de conventions par lesquelles l'Arrondissement verse une contribution financière de 50 000 \$, à des fins de fonctionnement, à chacune des sociétés de développement commercial de son territoire, soit la Société de développement commercial « Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal » (RPPC19-12096-GG), la « SIDAC Plaza St-Hubert » (RPPC19-12095-GG) et la « SIDAC Promenade Masson » (RPPC19-12094-GG), pour l'année 2020

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver le versement d'une contribution financière de 50 000 \$ à la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, d'une contribution financière de 50 000 \$ à la SIDAC Plaza St-Hubert et d'une contribution financière de 50 000 \$ à la SIDAC Promenade Masson, pour l'année 2020;

D'approuver les projets de conventions entre l'arrondissement et ces organismes, à cette fin;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ces ententes pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1197624013

CA20 26 0005

Approuver une entente de location avec l'organisme « Sports Montréal inc. » pour la période du 15 avril 2020 au 15 octobre 2024 prévoyant la perception de 380 000 \$ en frais de location pour l'exploitation du centre d'exercice de golf du Golf municipal de Montréal situé au 4235, rue Viau à Montréal

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver une entente de location avec l'organisme « Sports Montréal inc. » pour la période du 15 avril 2020 au 15 octobre 2024 prévoyant la perception de 380 000 \$ en frais de location pour l'exploitation du centre d'exercice de golf du Golf municipal de Montréal situé au 4235, rue Viau à Montréal;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite entente de location;

D'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1200081002

CA20 26 0006

Autoriser une dépense totale de 231 502,16 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « 9083-0126 Québec inc. » (Creusage R.L) pour les services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure, le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage de boîtiers de vannes de rues pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une (1) option de renouvellement de douze (12) mois - Appel d'offres public numéro RPPS19-10073-OP, 19-17611 (2 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 231 502,16 \$, taxes incluses pour les services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure, le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage de boîtiers de vannes de rues pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie d'une durée de vingt-quatre (24) mois, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à « 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L) » plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 231 502,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 19-17611, RPPS19-10073-OP (2 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1196295004

CA20 26 0007

Autoriser une dépense totale de 228 658, 09 \$, taxes incluses – Octroyer un contrat au montant de 217 769, 55 \$, taxes incluses à « Groupe Suprême RB inc. » pour la fabrication et l'installation de 700 supports à vélos - Appel d'offres public - 19-17965 / RPPS19-11077-OP (14 soumissionnaires) – Autoriser un virement de crédits du compte fonds réservés - unités de stationnement, pour un montant total de 208 795,26 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stéphanie Watt

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte fonds réservés - unités de stationnement, pour un montant total de 208 795,26 \$;

D'autoriser une dépense de 217 769,55 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de 700 supports à vélos;

D'accorder à « Groupe suprême RB inc », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 217 769,55 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat RPPS19-11077-OP;

D'autoriser une dépense de 10 888,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1197277002

Monsieur François Limoges reprend son siège à 21 h 12.

CA20 26 0008

Autoriser une dépense totale de 3 818 097,75 \$ – Octroyer un contrat au montant de 3 147 000 \$, taxes incluses, à « L'archevêque et Rivest Ltée » pour la réalisation du projet de construction d'un nouveau pavillon des baigneurs et d'une pataugeoire au parc de la Louisiane - Appel d'offres RPPP19-06052-OP (7 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 3 818 097,75 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction d'un nouveau pavillon des baigneurs et d'une pataugeoire au parc de la Louisiane;

D'autoriser les virements budgétaires décrits à l'intervention de la Division des ressources financières et matérielles;

D'accorder à « L'archevêque et Rivest Ltée », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 3 147 000 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat RPPP19-06052-OP;

D'autoriser une dépense de 472 050 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 199 047,75 \$ incluant les taxes, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1198389001

CA20 26 0009

Mandater le Service des affaires juridiques de déposer une déclaration de règlements hors cours (art.220 Cpc) au dossier de la Cour supérieure – Accepter la proposition de règlement de litige par l'adoption de l'entente tripartite négociée entre le « Collège de Rosemont », le « Collège Jean-Eudes inc. » et l'Arrondissement – Autoriser une dépense totale maximale de 399 115,42 \$, taxes incluses, à même le budget de fonctionnement, pour son premier terme se terminant le 30 juin 2030 (RPPL19-12092-GG) – Approuver un avenant modifiant l'acte de cession relatif au lot numéro 3 598 463 du cadastre du Québec

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

De mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal de déposer une déclaration de règlement hors cours (art.220 Cpc) au dossier de Cour supérieure;

D'accepter la proposition de règlement de litige en approuvant la nouvelle entente tripartite négociée entre le « Collège de Rosemont », le « Collège Jean-Eudes inc.» et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, en remplacement de l'entente tripartite initiale de 2005 et actuellement en vigueur (CA05 26 0398), pour la période débutant au moment de la mise en fonction du système de gestion des accès à aménager par le « Collège de Rosemont » à l'été 2020 et se terminant le 30 juin 2030, ainsi que pour un maximum de sept renouvellements successifs de dix ans, la nouvelle entente prenant fin au plus tard le 31 décembre 2100;

D'approuver un avenant modifiant l'acte de cession de décembre 2005 (numéro de publication au registre foncier 12 955 957), en vertu duquel la Ville cède au « Collège Jean-Eudes inc. » le lot numéro 3 598 463 du cadastre du Québec (terrain de stationnement du centre Étienne-Desmarteau) pour y construire un pavillon des arts et des sports et pour lequel l'entente tripartite relative au stationnement fait partie intégrante en tant qu'annexe 2;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite entente tripartite et ledit avenant à l'acte de cession;

D'autoriser une dépense totale maximale de 399 115,42 \$, taxes incluses, à même le budget de fonctionnement, en paiement d'un loyer au « Collège de Rosemont » visant l'utilisation de leur parc de stationnement par les usagers de la Ville, pour le premier terme de l'entente tripartite se terminant le 30 juin 2030;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1203653001

CA20 26 0010

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2019, des listes des bons de commande approuvés, des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 27 octobre au 31 décembre 2019 et des listes des virements de crédits pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 31 décembre 2019 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2019, des listes des bons de commande approuvés, des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 27 octobre au 31 décembre 2019 et des listes des virements de crédits pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 31 décembre 2019 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1203879001

CA20 26 0011

Autoriser des dépenses relatives à des services d'utilité publique, à des biens ou services prévus dans une entente-cadre fournie par le service responsable des achats ou par un service de la Ville de Montréal ou par la Commission des services électriques (CSE), et ce selon les budgets prévus au budget de fonctionnement 2020, et selon la planification des projets du programme triennal d'investissement 2020-2022, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser les dépenses relatives à des services d'utilité publique selon les crédits prévus au budget de fonctionnement 2020 et selon la planification des projets prévus au programme triennal d'immobilisation 2020-2022, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020;

D'autoriser les dépenses relatives à l'acquisition de biens ou services prévus dans une entente-cadre conclue par le service corporatif responsable des achats, et ce, selon les crédits prévus au budget de fonctionnement 2020 et selon la planification des projets prévus au programme triennal d'immobilisation 2020-2022, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020;

D'autoriser les dépenses relatives à l'acquisition de biens ou services fournis par un service corporatif ou arrondissement de la Ville de Montréal, et ce, selon les crédits prévus au budget de fonctionnement 2020 et selon la planification des projets prévus au programme triennal d'immobilisation 2020-2022, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020;

D'autoriser les dépenses relatives à l'acquisition de biens ou services fournis par la Commission des services électriques (CSE), et ce, selon les crédits prévus au budget de fonctionnement 2020 et selon la planification des projets prévus au programme triennal d'immobilisation 2020-2022, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020;

D'autoriser le directeur d'arrondissement à effectuer les virements requis pour ces dépenses, et à autoriser des dépenses additionnelles afin d'assurer la poursuite des opérations en cas de dépassement des budgets prévus.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1207853001

CA20 26 0012

Approuver le rapport des travaux dans le cadre du programme d'aide financière Véloce II (2015-2016), volet 1, pour les travaux dans le parcours scolaire de l'établissement Saint-Jean-de-la-Lande

ATTENDU QU'une des priorités du Conseil d'arrondissement est d'améliorer la sécurité des axes de déplacements des piétons et particulièrement dans les corridors scolaires;

ATTENDU QUE la construction d'élargissements de trottoirs et la construction de dos d'âne s'avèrent des aménagements efficaces pour ralentir la circulation automobile et améliorer la sécurité des piétons;

ATTENDU QUE les demandes de subvention au programme Véloce II du ministère des Transports ont été accordées en août 2015;

ATTENDU QUE l'Arrondissement a complété les travaux pour l'école Saint-Jean-de-la-Lande en lien avec les dépenses admissibles par le programme de subvention;

ATTENDU QUE le programme exige la rédaction d'un rapport des travaux et que ce dernier soit approuvé par résolution du conseil d'arrondissement avant le versement final partiel de la subvention, à savoir 124 911 \$;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver le rapport des travaux dans le cadre du programme d'aide financière Véloce II (2015-2016), volet 1, pour les travaux dans les parcours scolaires de l'établissement Saint-Jean-de-la-Lande.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1197522006

CA20 26 0013

Autoriser un virement de crédits de 10 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la présentation de courts-métrages documentaires réalisés par un collectif de cinéastes durant l'année 2020 dans le cadre d'un projet retenu par le Conseil des arts de Montréal

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits de 10 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour permettre la présentation aux citoyens rosepatriens, à l'été 2020, de courts-métrages documentaires réalisés par un collectif de cinéastes dans le cadre du projet « Les Mondes de Rosemont » retenu pour représenter l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à l'édition 2019 du *Programme de soutien à un projet dans les arrondissements ou les municipalités de l'île de Montréal*, présenté par le Conseil des arts de Montréal et le Conseil des arts et des lettres du Québec, en collaboration avec Culture Montréal, dans le cadre de l'*Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité du territoire de l'île de Montréal*;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1190764002

CA20 26 0014

Autoriser un virement de crédits de 90 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - Divers

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stéphanie Watt

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits de 90 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - Divers.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1193879012

CA20 26 0015

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve afin de prendre en charge la gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs (soccer, football, rugby et sports de balle) sur le territoire de Montréal-Concordia (neuf ex-arrondissements) jusqu'au 31 décembre 2020

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stéphanie Watt

Et résolu :

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve afin de prendre en charge la gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs (soccer, football, rugby et sports de balle) sur le territoire de Montréal-Concordia (neuf ex-arrondissements) jusqu'au 31 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1200081001

CA20 26 0016

Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) aux arrondissements d'Anjou, de Lachine et de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, un service de marquage de la chaussée pour la saison 2020

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'offrir, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), aux arrondissements d'Anjou, de Lachine et de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève un service de marquage de la chaussée pour la saison 2020, selon les modalités prévues aux offres de services détaillées jointes au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1207611001

CA20 26 0017

Confirmer les dépenses d'entretien au Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) pour l'obtention du versement de l'aide financière 2019-2020 (été 2019) dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif - Véloce III - Volet 3 - Entretien de la Route verte de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et autoriser le dépôt d'une demande de subvention au même programme pour l'exercice financier 2020-2021

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser la Direction des travaux publics à demander au Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) le versement de l'aide financière pour l'entretien de la Route verte pour l'exercice financier 2019-2020 (été 2019);

De confirmer au Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) que les dépenses pour l'entretien de la Route verte pour l'exercice financier 2019-2020 (été 2019) étaient de 73 310,14 \$;

D'autoriser la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à présenter une demande de subvention au Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET);

D'authentifier la longueur de 3,7 km en site propre comme étant la longueur réelle du tronçon de la Route verte dont l'entretien est sous la responsabilité de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

De confirmer que l'accès à cette section de la Route Verte est libre et gratuit.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1200674001

CA20 26 0018

Recommander au conseil municipal d'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2020 de la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C Promenade Masson et de la S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

De recommander au conseil municipal d'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2020 de la Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, la S.I.D.A.C Promenade Masson et de la S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert, aux dates et aux heures citées dans le dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.09 1197699007

CA20 26 0019

Édicter cinq ordonnances - Programmation d'événements publics : « Ligue provinciale de Rugby », « La Chococourse 5K », « Marché Angus », « Marche de l'Espoir » et « Masson en fête »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20)*, l'ordonnance 2020-26-001 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)*, l'ordonnance 2020-26-002 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)*, l'ordonnance 2020-26-003 jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (01-279, article 521, par. 5)*, l'ordonnance 2020-26-004 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon le site, les dates et l'horaire de l'événement indiqué dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7)*, l'ordonnance 2020-26-005 jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1197178001

CA20 26 0020

Édicter une ordonnance pour la mise à sens unique vers l'est de la ruelle située au sud de la rue Masson, entre l'avenue Charlemagne et l'avenue Jeanne-D'Arc

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3(3)), l'ordonnance 2020-26-006 jointe à la présente, permettant la mise à sens unique vers l'est, excepté véhicules autorisés seulement, de la ruelle située au sud de la rue Masson, entre l'avenue Charlemagne et l'avenue Jeanne-D'Arc.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1198182002

CA20 26 0021

Adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-148), un second projet de résolution autorisant l'occupation d'un bâtiment à des fins de maison de chambres au 6900, 15^e Avenue

CONSIDÉRANT que l'analyse de la Direction du développement du territoire et des études techniques fait ressortir que le projet ne respecte pas les critères d'évaluation de l'annexe B du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-148) et que l'usage demandé est incompatible avec le secteur d'insertion;

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

Le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie recommande :

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-148), le second projet de résolution suivant :

1. D'autoriser, pour la propriété située au 6900, 15^e Avenue, l'usage « maison de chambres ».
2. D'assortir cette autorisation aux conditions suivantes :
 - 1° limiter le nombre de chambres à quinze (15);
 - 2° retirer l'aire de stationnement située en façade du bâtiment et la bonifier avec les aménagements paysagers du site;
 - 3° la délivrance du certificat d'occupation autorisant l'usage « maison de chambres » ne peut pas précéder la délivrance d'un permis autorisant le retrait de l'aire de stationnement située en façade du bâtiment et la bonifier d'aménagements paysagers. La demande de permis visant ces travaux devra être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager qui devra être soumis à une révision architecturale conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–*

Petite-Patrie. Aux fins de la délivrance de ce permis, les critères d'évaluation additionnels suivants s'appliquent :

- Le réaménagement de la partie du terrain où était localisée l'aire de stationnement devra permettre d'améliorer le verdissement du site;
 - Les aménagements extérieurs du site devront tendre à limiter les impacts potentiels de l'usage prévu sur les propriétés voisines.
3. D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)* s'appliquent

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1193823005

CA20 26 0022

Adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) », afin de modifier les dispositions applicables aux centres de réalité virtuelle

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) », afin de modifier les dispositions applicables aux centres de réalité virtuelle.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1198303008

CA20 26 0023

Adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) », afin de réduire les taux d'implantation autorisés dans certains secteurs

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) », afin de réduire les taux d'implantation autorisés dans certains secteurs.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1193823007

CA20 26 0024

Autoriser une dérogation mineure - Dérogation à l'article 538 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) relativement à l'obligation d'avoir une aire de chargement de petite dimension pour le bâtiment situé au 2601, rue William-Tremblay (bloc #1)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser une dérogation mineure à l'article 538 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) relativement à l'obligation d'avoir une aire de chargement de petite dimension pour le bâtiment situé au 2601, rue William-Tremblay (bloc #1).

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1194243003

CA20 26 0025

Accepter le versement d'une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur de la portion résidentielle du site, soit 32 906,33 \$, pour un permis de construction visant la réalisation d'un projet de redéveloppement au 5710, avenue Bourbonnière, visant les lots numéro 6 267 227 et 267 228 du cadastre du Québec, conformément à l'article 5 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'accepter une somme de 32 906,33 \$ équivalente à 10 % de la valeur de la portion résidentielle du site pour un projet de redéveloppement - Lot 6 267 228 du cadastre du Québec;

De déposer ce montant au compte spécifié sur l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1195176004

CA20 26 0026

Approuver les plans, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) - En façade avant, remplacer la porte d'entrée principale - Bâtiment situé au 5840, avenue des Plaines - Demande de permis 3001551943

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme eu égard à la demande de permis numéro 3001551943

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'approuver les plans concernant le remplacement d'une porte d'entrée principale pour le bâtiment situé au 5840, avenue des Plaines, à la condition suivante :

- Le modèle de porte doit privilégier un traitement plus épuré et sobre, conformément au *Guide de référence des portes et fenêtres de l'Arrondissement*.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1198303005

CA20 26 0027

Donner avis de motion et adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) », afin de limiter les hôtels-appartements

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

Le maire d'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279)* » afin de limiter les hôtels-appartements.

D'adopter un premier projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279)* », afin de limiter les hôtels-appartements.

De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation;

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1203823001

CA20 26 0028

Autoriser la création de la direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation écrite et du marquage sur la chaussée à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et ce, en date du 10 février 2020

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser la création de la direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation écrite et du marquage sur la chaussée à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et ce, en date du 10 février 2020.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1208371001

CA20 26 0029

Reconduire le mandat de madame Christine Gosselin à titre de présidente et de madame Stephanie Watt à titre de membre régulière, et de messieurs François William Croteau et François Limoges à titre de membres suppléants du comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De reconduire le mandat des personnes suivantes, à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme, à la fonction les concernant, jusqu'au 9 février 2022 :

- Madame Christine Gosselin, à titre de présidente;
- Madame Stephanie Watt, à titre de membre régulière;
- Monsieur François William Croteau, à titre de membre suppléant;
- Monsieur François Limoges, à titre de membre suppléant.

Adoptée à l'unanimité.

51.01 1200284001

CA20 26 0030

Nommer messieurs François Limoges et Jocelyn Pauzé à titre de maire d'arrondissement suppléant, respectivement pour les périodes du 4 juillet 2020 au 5 mars 2021 et du 6 mars au 6 novembre 2021

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

De nommer monsieur François Limoges, conseiller du district de Saint-Édouard, à titre de maire suppléant du conseil de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour la période du 4 juillet 2020 au 5 mars 2021, inclusivement;

Et de nommer monsieur Jocelyn Pauzé, conseiller du district de Marie-Victorin, à titre de maire suppléant du conseil de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour la période du 6 mars 2021 au 6 novembre 2021 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.

51.02 1200284002

CA20 26 0031

Nommer madame Adina Iacob à titre de secrétaire d'arrondissement substitut

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De nommer madame Adina Iacob à titre de secrétaire d'arrondissement substitut;

De mettre fin au mandat de Me Katherine Rowan en qualité de secrétaire d'arrondissement substitut.

Adoptée à l'unanimité.

51.03 1208670001

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 21 h 20.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement
tenue le 9 mars 2020.